

Chers Amis,

Voici longtemps que nous ne vous avons pas donné de nouvelles , pourtant, nous continuons notre action pour réaliser notre projet de foyer.

Tout d'abord, une mauvaise surprise nous attendait au retour des vacances. En effet, nous avons appris, par la société de construction avec laquelle nous avons établi en détail le projet de réalisation du bâtiment, que le terrain, situé au Mesnil Esnard, sur lequel nous avions l'intention de construire notre maison avait été vendu à un autre client....

Pourtant , ce terrain nous était réservé.... Mais la personne avec laquelle nous avons travaillé dans cette société, avait donné sa démission et était partie...

D'autre part, il ne nous est pas possible de signer un compromis avec une société quelconque avant d'avoir la certitude que notre projet sera agréé par la DDASS, ce que nous avons fait remonter auprès de cet organisme.

Cependant le travail que nous avons accompli au premier semestre de cette année auprès du Conseil Général et de l'état (la DDASS) n'est pas à remettre en cause . En effet, suite à plusieurs réunions, il a été décidé entre l'état et le départemental que notre projet relevait de la responsabilité de l' état, donc de la DDASS.

La structure la plus proche de notre projet est la « Maison Relais ». Cependant telle qu'elle est définie, elle doit être adaptée à l'accueil de personnes handicapées psychiques, en particulier, elle doit pouvoir être prévue pour un maximum de huit résidents.

Madame Hunault, présidente des Demeures des Sources vives, avait contacté au ministère des affaires Sanitaires et Sociales, Madame Barres , administratrice des établissements, pour lui présenter plusieurs projet des Demeures des Sources Vives , dont le notre fait partie . Madame Barres a visité plusieurs maisons des demeures fonctionnant actuellement . Ces visites se sont bien passées et cela doit aboutir à la rédaction d'un décret définissant le fonctionnement de maisons relais spécifiques pour handicapés psychiques .

La DDASS de Seine Maritime est en contact avec le ministère pour étudier ce projet .

Nous venons de recevoir de la DDASS un cahier des charges concernant notre projet. D'après ce document de travail la structure serait dénommée « **Résidence Accueil** pour les personnes ayant un handicap psychique »

Ce cahier des charges reprend notre projet dans les grandes lignes , avec le même cadre de vie semi-collectif. Nous pensons qu'il doit être possible de bien travailler avec un tel cahier des charges ; nous devons rencontrer prochainement la DDASS pour l' étudier et adapter notre projet à ce cahier.

**Il a été décidé la réalisation d'un programme concernant ces résidences** pour l'année 2007. C'est déjà une grande satisfaction, il faut espérer que notre projet à Rouen sera choisi, nous ferons tout pour cela.

Au **point de vue concret**, grâce à l'Association **Habitat et Humanisme**, nous sommes en contact avec la municipalité d'une ville à la périphérie de Rouen qui pourrait nous louer un terrain municipal sur lequel nous pourrions faire construire notre maison à l'aide d'une Société HLM .

Nous serions alors locataires de cette société, ce qui présente l'avantage d'éviter de trouver les fonds nécessaires à la construction.

Nous ne donnons pour l'instant pas plus de précisions , car nous avons appris à être prudents....

Notre projet évolue donc, et ceci de manière assez favorable .

### **INFORMATIONS CONCERNANT LA CREATION D'un SAVS et de deux GEM:**

**L'association AID** : Aide et Intervention à Domicile, en collaboration avec la section **UNAFAM** de Rouen vient d'ouvrir un Service d'Accompagnement à La Vie Sociale : **SAVS**. Ce service est destiné aux personnes handicapées psychiques .

Il a pour but de resocialiser ces personnes.

Plusieurs actions sont prévues :

- visites à domicile pour aider à l'accomplissement des taches de la vie courante, aide aux démarches administratives....
- rencontres au local du SAVS
- réunions d'adhérents
- ateliers

Bref, il s'agit de réaliser un suivi personnalisé tout en favorisant des activités communes pour aider les personnes à s'insérer dans la cité.

Ce SAVS sera ensuite complété par la mise en service d'un **GEM** ,Groupe d'Entraide Mutuelle, Il s'agit d'un Club d'activités destiné aux personnes handicapées psychiques.

L'adresse de ce SAVS est : 23, rue Pablo Neruda à Petit Quevilly

Métro : Station François Truffaut

Tel : 02 35 71 20 33

Responsable du service : Gabrielle CAURET

D'autre part, l' Association **ADVOCACY ROUEN**, en association avec **LE NOUVEAU MONDE** réalise actuellement un projet de GEM qui ouvrira dans quelques mois.

Ces services ont notre entier soutien, il seront complémentaires avec notre projet de Résidence Accueil.

Ceci démontre que l'état et le département prennent aujourd'hui en compte les difficultés des personnes handicapées psychiques et semblent décidées à créer des structures pour la prise en charge de ces personnes, nous ne pouvons que nous en féliciter.

**Il est donc aujourd'hui plus que nécessaire de rester mobilisés afin de pouvoir participer à ces actions.**

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution du projet de Résidence Accueil.

**Bien amicalement ,**

le Conseil d'Administration de Vivre Ensemble.